

**La fabrication du territoire et des frontières internationales du Congo
par les Belges. Quelques morceaux choisis**

par le

Professeur Tshibangu Kalala,

Avocat aux barreaux de Bruxelles et Kinshasa,

Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Kinshasa,

ancien ministre de la RDC,

membre du Cercle et auteur du livre dont notice descriptive jointe ci-dessous.

L'ouvrage est consacré à l'étude des 11 frontières internationales de la République démocratique du Congo. Il inventorie et commente les traités et accords internationaux relatifs aux frontières d'Etat de la RDC avec 9 pays voisins. Ces instruments juridiques constituent les titres et propriété internationaux du Congo sur son territoire. Ces instruments internationaux fondent le caractère inviolable et intangible des frontières d'Etat du Congo. Il expose également les batailles géopolitiques, géostratégiques et géoéconomiques qui ont conduit à la conclusion de ces instruments juridiques par les puissances coloniales européennes.

Il est structuré en 12 chapitres. Le premier de ces chapitres est consacré à la définition des termes et à un rappel historique de la création du territoire et de l'Etat congolais au XIXe siècle par le Roi des Belges, Sa Majesté Léopold II. Les 11 autres chapitres examinent, depuis le 5 février 1885 jusqu'au 31 décembre 1922, l'ensemble des frontières internationales du Congo fabriquées aux XIXe et XXe siècles par les Belges. Ceux-ci l'ont fait dans le cadre des batailles géopolitiques, géostratégiques et géoéconomiques menées face aux Allemands, Anglais, Français et Portugais. Chaque frontière du Congo avec un Etat voisin fait l'objet d'un chapitre spécifique.

L'ouvrage est conçu comme un livre-archives, un outil de référence et de recherche dans le domaine des frontières entre Etats africains. Il a pour destinataires les autorités politiques et administratives, les décideurs gouvernementaux, les élus, les services publics de l'Etat, les topographes, les géographes, les historiens, les diplomates, les fonctionnaires nationaux et internationaux, les étudiants, les chercheurs, les enseignants, les juristes, les géopolitologues et les acteurs de la société civile.